

Passer aux énergies renouvelables, un sacré plus pour les entreprises

La CVCI, qui a inscrit la durabilité dans ses statuts, vient de faire poser 178 panneaux photovoltaïques sur les toits de son siège. Ces installations couvriront plus de la moitié de sa consommation électrique. Pour les sociétés commerciales et industrielles, le jeu en vaut largement la chandelle.

TEXTE JEAN-FRANÇOIS KRÄHENBÜHL
JEAN-FRANCOIS.KRAHENBUHL@CVCI.CH
PHOTOS ZUZANNA ADAMCZEWSKA-BOLLE

Le chauffage à distance a permis à la CVCI de se passer de mazout dès 2022.



Lorsque l'on passe devant l'avenue d'Ouchy 47, rien n'indique que la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie a entamé il y a quelques années déjà une démarche durable. Et pourtant ! Elle est raccordée depuis deux ans à un chauffage à distance et vient de faire installer 178 panneaux photovoltaïques sur ses toits. Comme ces derniers sont plats, aucun panneau n'est visible, à moins d'être un volatile ou de posséder un drone...

« Ce projet photovoltaïque d'envergure s'est concrétisé après celui du chauffage à distance, qui nous a permis de nous passer de mazout dès 2022, explique Patrick Roulet, respon-

sable projets logistique à la Chambre. Il s'est agi d'un premier pas important vers la durabilité, qui a mis deux ans et demi pour aboutir. La mise en service du chauffage à distance a fait baisser significativement ces frais-là. Cette installation nous a permis en outre d'améliorer notre bilan carbone de 33 000 kilos de CO₂. »

MOTIVATION SUPPLÉMENTAIRE

La pose de panneaux photovoltaïques, c'est le pas suivant. Ce projet a été présenté au conseil de Fondation de la CVCI, propriétaire du bâtiment de la Chambre, en 2023. Après l'obtention du feu vert, un calendrier a été établi dans l'idée d'étaler ces investissements lourds sur quelques années. La menace d'une pénurie énergétique au début des années 2020 a constitué une source de motivation supplémentaire pour passer au renouvelable. Pour parer à des risques pouvant aller jusqu'au blackout, le Conseil fédéral a exigé en 2022 des gros consommateurs qu'ils réduisent leur consommation électrique de 30 %, sous peine de contingentement. La direction de la CVCI a alors demandé à son service logistique de recenser les gros consommateurs d'énergie à l'intérieur de la Chambre dans le but de diminuer sa facture d'électricité. « L'entreprise spécialisée que nous avons mandatée a défini quels étaient les gros consommateurs et le potentiel d'économie, poursuit Patrick Roulet. Nous avons alors optimisé la climatisation et la ventilation, par exemple. Résultat : une baisse de 28 % de notre consommation en 2023. »

SURPLUS DE COURANT REVENDU

Mais on ne peut indéfiniment faire baisser sa consommation d'électricité. La Chambre dépend largement de cette dernière pour son parc informatique. Tout ayant déjà été optimisé, il était donc difficile d'en faire davantage. D'où l'intérêt de recourir à des panneaux. La consommation électrique annuelle de la CVCI s'élève 160 000 kWh. L'installation photovoltaïque qui vient d'être posée est capable de produire 84 000 kWh. L'ensoleillement est assez idéal dans ce quartier, car il existe peu de grands bâtiments alentour,





**POUR LA CHAMBRE,
L'INVESTISSEMENT A ÉTÉ CONSÉQUENT.
UNE SUBVENTION A PERMIS DE COUVRIR LE 10 % DE L'INSTALLATION,
QUI SERA RENTABILISÉE DANS LES SIX ANS**

hormis une tour. Et comme le samedi et le dimanche, on ne consomme rien, il est possible de revendre ce surplus de courant en l'injectant dans le réseau public.

Il est évident que s'équiper de panneaux photovoltaïques nécessite un budget important. Pour la CVCI, l'investissement s'est révélé conséquent (178 panneaux et leur installation, frais de raccordement et modifications des tableaux électriques). La Chambre a bénéficié d'une subvention de la part de Pronovo, organisme de certification accrédité pour la mise en œuvre des programmes fédéraux d'encouragement des énergies renouvelables. Cet apport a permis de couvrir 10 % des dépenses. « L'investissement sera rentabilisé dans les six ans, commente Patrick Roulet. Il est donc très intéressant d'équiper les bâtiments de panneaux photovoltaïques, notamment pour les entreprises et les industries. »

STATUTS MODIFIÉS

L'installation de ces panneaux a pris plusieurs semaines, occasionnant quelques nuisances sonores, par ailleurs tout à fait supportables pour les employés de la Chambre. « Je dirais que c'est relativement peu intrusif, note Patrick Roulet. Nos toits étant plats, la difficulté était moindre que lorsqu'il s'agit de toits en pente. Les spécialistes ont posé un châ-

sis lesté en béton pour permettre la pose des panneaux. » L'installation a été mise en service début juin.

La démarche durable entreprise par la CVCI depuis plusieurs années s'est concrétisée formellement lors de notre assemblée générale du 1^{er} mai dernier. Proposition a été faite d'intégrer le principe de durabilité/RSE qui engage aujourd'hui la gouvernance de la Chambre, avec l'ajout d'une phrase (en italique ci-après) à l'article 4 de ses statuts: « La CVCI a pour buts de favoriser le développement de l'économie vaudoise et de sauvegarder les intérêts généraux des entreprises du secteur privé, *en s'engageant pour une économie de marché libérale et durable, tenant pleinement compte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.* »

Un mot encore sur la durabilité: la CVCI produit chaque année du miel grâce aux cinq ruches qui se trouvent sur le toit du premier étage du bâtiment. La pose des panneaux photovoltaïques a donc nécessité le déménagement de nos amies les abeilles. « Les ruches ont dû être déplacées à un autre endroit de la ville, mais nous continuons à les financer », conclut Maria Rodriguez, responsable de la logistique. Les plus gourmands de nos membres peuvent donc être rassurés: la Chambre continuera à produire du miel.

SUBVENTIONS À DISPOSITION

On l'a écrit, équiper les bâtiments de son entreprise de panneaux photovoltaïques représente un investissement conséquent. Pour aider l'économie à effectuer cette transition qui, sur la durée, s'avère assez rapidement rentable, le Canton et la Confédération mettent à disposition diverses subventions qui permettent d'alléger un tant soit peu la facture.

Le site Internet de la Direction générale de l'environnement renseigne sur les possibilités existantes au niveau cantonal:

📄 www.vd.ch/environnement/energie

Pour plus d'informations, consultez aussi le site Viva à l'adresse:

📄 www.viva-vaud.ch

Pour les subventions fédérales:

📄 www.pronovo.ch

84 000
KILOWATTHEURES
DE PRODUCTION INDIGÈNE,
SOIT PLUS DE LA MOITIÉ
DE NOTRE CONSOMMATION